



Liste des DELIBERATIONS examinées

par le conseil municipal

du lundi 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 27 mars à 21H00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Evelyne CESSÉS, maire.**

Présents : Mesdames Evelyne CESSÉS, Marie-José METCHE, Lucie GALLOIS, Chantal JALABERT, Marie-Solange DE PERTHUIS, Mme Laurence HOLDERLE, Mme Céline LANNES, Corinne LAFFON. Messieurs Jean-Marc ALLIOUX, Jean-Paul RIBAUT, David PARKER, M. Rémy BOYER.

Excusés : Mme Sandrine DURAND a donnée procuration à M. David PARKER pour prendre part aux votes et aux délibérations. M. Eric LAUTH a donnée procuration à M. Jean-Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations. M. Jean-Pierre LOUP a donnée procuration à M. Jean-Paul RIBAUT pour prendre part aux votes et aux délibérations

Secrétaires de séance : Madame Marie-Solange DE PERTHUIS.

20230013D - Surtaxe assainissement 2023.

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter la surtaxe communale appliquée à la redevance d'assainissement payée par les usagers de ce service pour l'année 2023. Cette surtaxe est la part réservée à la commune par le gestionnaire de l'assainissement communal (SUEZ).

Le taux actuel est de 0.46€ par m3. Il est proposé d'augmenter ce taux et de le passer à 0.50€ par m3 afin de pallier aux futurs travaux importants de remise en état du réseau d'assainissement suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement encours de finalisation.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver l'augmentation de ce taux à 0.50€ par m3.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **2 (M. PARKER, Mme DURAND "Pas assez d'éléments sur le montant des futurs travaux et budget 2023 excédentaire"**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **13**

20230014D - Approbation budget assainissement 2023.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2023 comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	30 774.69€
	Recettes :	65 354.00€
		+ 48 302.67€ excédent reporté
		113 656.67€
Investissement :	Dépenses :	25 667.51€
		+ 19 832.82€ Restes à réaliser
		45 500.33€

Recettes :	47 584.87€
+	<u>0.00€</u> Restes à réaliser
+	<u>35 910.57€</u> excédent reporté
	83 495.44€

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le budget assainissement 2023

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **0**
- Nombre de suffrages « non » : **2 (M. PARKER, Mme DURAND)** *"Pas assez d'éléments sur le montant des futurs travaux et budget 2023 excédentaire"*
- Nombre de suffrages « oui » : **13**

20230015D - Vote des taux d'imposition de 2023 des 3 taxes directes locales.

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Elle précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 20220018D en date du 28 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	39.34%	39.34%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	77.56%	77.56%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12.86%	12.86%

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux au niveau de ceux de 2022.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le maintien des taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à

TAXES	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	39.34%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	77.56%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12.86%

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **0**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **15**

20230016D - Approbation du budget primitif communal 2023.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

Fonctionnement :	<u>Dépenses :</u>	1 027 282.83€
	<u>Recettes :</u>	930 459.75€
		+ 473 964.98€ <i>excédent reporté</i>
		1 404 424.73€

Investissement :	<u>Dépenses :</u>	429 377.31€
		+ 526 813.21€ <i>Restes à réaliser</i>
		956 190.52€

	<u>Recettes :</u>	690 482.13€
		+ 98 999.41€ <i>Restes à réaliser</i>
		+ 166 708.98€ <i>excédent reporté</i>
		956 190.52€

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le budget communal 2023

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **0**
- Nombre de suffrages « non » : **2** (*M. PARKER, Mme DURAND*) « *Augmentation du projet plaine des sports* »
- Nombre de suffrages « oui » : **13**

20230017D - Signature d'une convention pour le fauchage des aires de manœuvres de l'aérodrome.

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de choisir prestataire qui sera chargé de faucher et/ou à passer broyeur et rouleau, sur la surface herbeuse des aires de manœuvre de l'aérodrome de Bourg Saint Bernard, sur demande de l'AVAT, et autant de fois que nécessaire, pour assurer le fonctionnement normal des activités liées au vol à voile.

Madame le Maire fait part du devis de l'entreprise SARL COSTES pour un montant de 5 618.00€ HT et demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **0**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **15**

20230018D - Signature avec l'AVAT (Association Vélivole Aéronautique Toulousaine), d'une Autorisation Occupation Temporaire (AOT) pour l'aérodrome de Bourg-Saint-Bernard.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les relations entre la commune, propriétaire de l'aérodrome et l'AVAT, gestionnaire, sont formalisées par une autorisation d'occupation temporaire (AOT) qui définit les responsabilités réciproques du propriétaire et de l'occupant pour l'occupation du site.

Ce document est signé pour une durée de 5 ans. Le précédent a été signé le 13 mars 2018 et doit être renouvelé.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour renouveler, pour une durée de 5 ans, l'Autorisation d'Occupation Temporaire pour l'aérodrome de BOURG-SAINT-BERNARD

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **0**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **15**

Objet : Dénomination du chemin du Carreyrou

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 14 novembre 2022, il a été porté à connaissance du conseil, d'une demande de la famille SIEURAC pour le changement de nom du chemin communal du Carreyrou en chemin Robert SIEURAC.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour approuver le changement de dénomination du chemin communal.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **0**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **15**